

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 24/2024

**Objet : Décision modificative n°1 M57 – Virements de crédits**

Le Maire,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget primitif de la Commune de Saint Michel sur Savasse pour l'exercice 2024, adopté lors du Conseil municipal du 9 avril 2024,

Vu la délibération 02/2023 du 10 janvier 2023 par laquelle le Conseil municipal autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre pour les budgets soumis à l'instruction budgétaire et comptable M.57, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires suite aux remarques formulées par le contrôle de légalité de la préfecture de la Drôme,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** De procéder aux virements de crédits suivants en section d'investissement (recettes), pour un montant total de 1 € représentant 0,0007 % des recettes réelles de la section (164 740,09 €),

Chapitre	Article	Crédits votés	Montant du virement
13	1323	14 794,00 € <sup>1</sup>	+ 1,00 €
10	10226	8 741,00 €	- 1,00 €

**ARTICLE 2 :** De procéder aux virements de crédits suivants en section de fonctionnement (dépenses), pour un montant total de 164 € représentant 0,03 % des dépenses réelles de la section (474 776,74 €),

Chapitre	Article	Crédits votés	Montant du virement
66	66111	630,00 €	+ 164,00 €
65	65888	135 548,74 €	- 164,00 €

Ainsi fait et arrêté par le Maire par délégation du Conseil Municipal

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 2 mai 2024

Le Maire

Pierre COLOMB



<sup>1</sup> Restes à réaliser 2023